

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2019

Date de convocation et d'affichage : 05 décembre 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 40.

Présents :

Mmes BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, BOUCHOT Chantal, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, RICHARD Sophie, ROUSSELOT Nicole, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOIX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOUILLET Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, PARIGAU Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SPILMANN Marcel, TRIBOT Philippe, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : URBAIN Sandrine par Jean-Claude ISSELIN, CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, ROBERT Isabelle par VIALLET Pascal, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, SCHMITT Philippe par HINGANT Marie-Luce, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno

Sont excusés et ont donné pouvoir : PAUTRAS Marie-Françoise à SEBBARI Samira, VAN de ROSTYNE Alain à GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, ROTH Michèle à LEDOUBLE Catherine, ROTA Colette à BALLAND Alain, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BEURY Jeanne-Laure à PATELLI Lise, LEYMBERGER Brigitte à LEMELLE Flavienne, ROUVRE Annie à PHILIPPON Elisabeth, SUBTIL Bruno à ARBONA Philippe

Excusés : PETIT Sandrine, GRIENENBERGER Daniel, TRUELLE Hubert, LEIX Jean-François, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, DENIS Valéry, MARTINOT Bruno, VETER Claude

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°02	Débat d'orientations budgétaires - Rapport d'orientations budgétaires				
RAPPORTEUR	Alain BALLAND				

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116					

Le Conseil communautaire prend acte des débats intervenus sur les orientations budgétaires intervenus dans le cadre de la préparation du budget primitif 2020.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Annexe : orientations budgétaires 2020

Exposé :

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présentation des orientations budgétaires de Troyes Champagne Métropole doit intervenir préalablement à l'examen du budget primitif.

Conformément, à l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), il est créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Ainsi, le rapport d'orientations budgétaires, annexé à la présente délibération, comporte les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Enfin, toujours en application de la loi précitée, le rapport donne lieu à un débat en assemblée qui est acté par une délibération spécifique et sera transmis aux communes membres de Troyes Champagne Métropole.

Décision :

Sur la base du rapport joint qui détaille les orientations budgétaires 2020, il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'ENGAGER le débat, avant de se prononcer sur le budget 2020 qui sera soumis au vote lors de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante.**

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Au terme de ce mandat, le projet de budget primitif 2020 doit répondre à trois objectifs principaux :

- Assurer l'achèvement des projets en cours de réalisation et la continuité des engagements décidés par la collectivité,
- Respecter les orientations et les indicateurs de gestion définis initialement puis repris dans le pacte financier et fiscal suite à la fusion extension,
- Garantir une situation financière acceptable pour les prochaines années.

Les enjeux stratégiques en matière de développement, d'attractivité et de compétitivité du territoire vont nécessiter l'engagement de moyens d'action supplémentaires, ce qui implique une disponibilité et une pérennité des ressources locales.

Pour cela, la capacité de financement de la collectivité doit être préservée par une vigilance budgétaire accrue dans un contexte conjoncturel toujours instable.

Face à ces incertitudes, l'optimisation de ces moyens et de ces ressources est de mise dans le cadre d'une gestion budgétaire rigoureuse mais réactive aux besoins nombreux et parfois fluctuants du territoire.

Ces constats et ces objectifs vont guider l'élaboration du projet de budget primitif 2020 dont les principales orientations font l'objet de ce rapport devant donner lieu à un débat de l'assemblée délibérante.

EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

1 ° Les charges annuelles :

L'augmentation annuelle des dépenses de fonctionnement du seul budget principal par rapport à la projection des réalisations de l'année 2019 est globalement estimée à **1,68 %**, soit **1.416 M €** en valeur nominale.

Elle se répartit entre les quatre principaux postes de dépenses de fonctionnement du budget principal.

Les charges générales liées à la gestion courante des services progresseraient pour leur part de **3,80%**. Leur augmentation annuelle estimée à **0,247 M €** intègre principalement l'incidence du transfert de la compétence eaux pluviales qui nécessite le recours à des prestations extérieures supplémentaires pour assurer l'exploitation des équipements transférés par les communes. Après évaluation financière de ce transfert qui sera effectuée en cours d'année 2020, ces charges nouvelles seront partiellement compensées par la réduction des attributions de compensation des communes concernées. Les autres dépenses courantes resteraient stables par rapport aux réalisations de l'année 2019.

En 2020, les dépenses de personnel du budget principal progressent de **0,682 M €**, soit une augmentation annuelle de **5,12%** prenant en compte :

- L'évolution annuelle des carrières des agents (GVT) avec une dépense nouvelle d'environ 0,300 M €,
- L'incidence en année pleine des recrutements effectués en cours d'année 2019 (médiathèques, énergie, proximité, accueil petite enfance, autorisation du droit des sols, renouvellement urbain, environnement),
- Le recrutement de 8 agents prévu en 2020, dont quatre créations au titre du transfert automatique des compétences eaux pluviales et eaux potables et quatre redéploiements de postes pour renforcer les services des mobilités, de l'emploi insertion, de la gestion technique du patrimoine et des médiathèques.

Le montant des subventions hors contribution à l'exploitation de la TCAT et cotisations à des organismes publics reste stable.

Les cotisations versées annuellement au SDIS (6,5 M €), à l'Agence de développement Business Sud Champagne (0,4 M €) au syndicat DEPART (0,2 M €) et à celui de l'aérodrome de Troyes Barberey (0,1 M €) progressent de **3,07%**, ce qui représente une dépense annuelle supplémentaire de **0,2 M €**.

Evolution du budget de fonctionnement

1 Charges annuelles :

BUDGET PRINCIPAL	VARIATION ANNUELLE 2020/2019 (milliers €)	OBSERVATIONS
Charges générales	247	3,80%
Personnel	682	5,12%
Subventions	-41	-0,58%
Coûts	229	3,07%
TCAT	594	3,54%
Subventions équilibre budgets annexes	0	0,00%
Reversement de fiscalité	-25	-0,09%
Autres charges	-270	-92,78%
TOTAL	1 416	1,68%
		Fin d'un contentieux en 2019

L'évolution de la participation intercommunale à l'exploitation du réseau communautaire de transports publics ressort à **0,594 M €**, ce qui correspond à l'évolution statutaire des carrières des agents de la TCAT, au coût supplémentaire de formation interne de 20 chauffeurs et à l'augmentation du prix des carburants.

Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes du Stade de l'Aube, de la Patinoire, du Parc des expositions, de l'hôtel d'entreprises et du bâtiment ESC restent stables en 2020.

Les reversements de fiscalité qui intègrent principalement les attributions de compensation diminuent faiblement de **0,02 M €**. Les régularisations pluriannuelles effectuées en 2019 qui ne figurent plus en 2020, sont compensées par l'avant dernière phase du régime de versement de la fiscalité éolienne.

Les autres charges sont en baisse de **0,2 M €** suite à la clôture d'un contentieux intervenu en 2019 qui a donné lieu au remboursement d'une indemnité provisionnelle compensée par une indemnisation définitive d'une assurance.

Evolution du budget de fonctionnement

2. Les recettes non fiscales

BUDGET PRINCIPAL	VARIATION ANNUELLE 2020/2019 (milliers €)		OBSERVATIONS
Prestations de services	48	1,86%	
DGF	-229	-1,37%	Réduction dotation intercommunalité
Participations	-32	-1,22%	
Compensation exonérations fiscales	61	3,07%	
FPIC	0	0,00%	
Autres recettes	-534	-76,50%	Fin d'un contentieux en 2019
TOTAL	-686	-2,53%	

2° Les recettes de fonctionnement hors fiscalité :

Par rapport aux réalisations de l'exercice 2019, ces recettes globales sont en baisse de **2,53 %**, soit une réduction de **0,686 M €** de leur volume annuel. Déduction faite du poste des recettes exceptionnelles dont l'évolution parallèle à celle des charges évoquées précédemment, la baisse des ressources hors fiscalité est ramenée **0,58%**.

Le produit annuel des prestations de services et des revenus domaniaux du budget principal reste quasi identique à celui comptabilisé en 2019. Ces recettes intègrent les facturations aux budgets annexes des charges de gestion des services supports comptabilisées au budget principal.

Le produit estimé de la DGF enregistre une baisse de **0,229 M €** du fait de la réduction de la dotation d'intercommunalité, ce prélèvement permettant de compenser nationalement les dotations allouées à de nouvelles structures intercommunales.

Les participations financières et autres subventions ont été maintenues à leur niveau antérieur en l'absence de visibilité sur de nouveaux engagements financiers de partenaires extérieurs.

En l'absence de données chiffrées disponibles pour l'année 2020, les compensations pour exonérations fiscales et la dotation relative au FPIC restent identiques à celles attribuées en 2019.

Evolution du budget de fonctionnement

3. Les recettes à caractère fiscal :

BUDGET PRINCIPAL	VARIATION ANNUELLE 2020/2019 (milliers €)		OBSERVATIONS
Fiscalité directe	348	0,69%	Bases d'imposition : - Actualisation : + 1,5 % en moyenne. - Produit supplémentaire : + 0,868 M € CVAE : -0,5 M €
Versement transport	129	1,00%	
Taxe séjour	0	0,00%	Produit annuel 0,5 M €
TOTAL	497	0,74%	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	-189	-0,20%	

3° Les recettes à caractère fiscal :

D'après les estimations effectuées à ce jour, le produit de la fiscalité communautaire ne progresserait que de **0,69%** en 2020. Cette augmentation contenue prend en compte une hausse moyenne des bases d'imposition professionnelles et des ménages de 1,5 % intégrant leur actualisation forfaitaire et leur croissance physique annuelle. Le produit supplémentaire de près de 0,900 M € est en partie absorbé par la baisse cyclique de 0,500 M € du produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, taxe pour laquelle la collectivité ne dispose pas de pouvoir de taux.

En 2020, les taux d'imposition de Cotisation Foncière des Entreprises, de taxe d'habitation et d'impôts fonciers resteront inchangés,

Le produit annuel du versement transport progresse de 1% ce qui porterait le montant de cette ressource à 13,0 M €.

Le produit de la taxe de séjour reste inchangé par rapport aux prévisions d'encaissement de l'exercice 2019 estimées à 0,500 M €.

D'après les estimations effectuées à partir des données connues à ce jour, les recettes globales de fonctionnement du budget principal enregistreraient en 2020 une légère baisse de **0,189 M €**, par rapport à l'année précédente. Ce recul est principalement dû à la variation négative du produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Evolution de la dette

ENCOURS DETTE au 1er janvier (milliers d'€)	2019	2020	EVOLUTION	OBSERVATIONS
Budget principal	46 946	56 152	9 206	Emprunt financement investissements 2019 : 7,4 M €
Budgets annexes	36 305	46 588	10 283	Emprunt avance budget Parc du Grand Troyes : 7,5 M €
TOTAL	83 251	102 740	19 489	Emprunt ZAE Chantereigne : 12,7 M €

ANNUITE (milliers d'€)	2019	2020	EVOLUTION
Budget principal	6 125	6 199	74
Budgets annexes	3 817	3 620	-197
TOTAL	9 942	9 819	-123

EVOLUTION DE LA DETTE :

L'encours de la dette communautaire au 1^{er} janvier 2020 :

Le capital restant dû de la dette s'élève, au 1^{er} janvier 2020, à **102,740 M €**, réparti à hauteur de **56,152 M €** pour le budget principal et **46,588 M €** pour les budgets annexes.

Par rapport à l'année 2019, l'endettement global de la collectivité augmente de **19,489 M €** du fait des programmes d'emprunt réalisés au budget principal ainsi qu'au budget annexe de la zone d'activités économiques Chantereigne.

Une dette nouvelle de 14,9 M € a été contractée pour financer la section d'investissement du budget principal. Sur ce montant, 7,4 M € ont été mobilisés au titre du programme annuel d'investissement et 7,5 M € correspondent à l'avance remboursable versée au budget annexe du Parc du Grand Troyes dans l'attente de la cession du stock de terrains aménagés.

Le transfert de la zone d'activités économiques de Chantereigne dont le contrat de concession sera définitivement résilié en fin d'année 2019 a nécessité la contractualisation d'un emprunt de 12,7 M €. Cette dette sera remboursée en fonction des cessions en parcelles du terrain de 8 hectares devenu propriété de TCM.

Evolution de l'annuité :

Malgré l'augmentation de l'encours, la charge budgétaire de l'annuité, diminue de **0,123 M €** par rapport à l'exercice précédent. Cette situation favorable s'explique par les caractéristiques particulières de l'emprunt contracté pour financer le budget annexe de la ZAE Chantereigne, avec un remboursement du capital différé à la fin du contrat de prêt.

La stabilité de l'annuité est également la conséquence de la politique monétaire européenne qui permet profiter des taux d'intérêt historiquement très bas (taux fixe trimestriel de 0,58 % sur 15 ans obtenu lors de la dernière consultation d'emprunts).

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Evolution de la dette

TAUX D'INTERETS MOYEN	2019	2020
Budget principal	1,90%	1,49%
Budgets annexes	2,39%	2,12%
TOTAL	2,12%	1,75%

REPARTITION DES TAUX au 1er janvier 2020	BUDGET PRINCIPAL	BUDGETS ANNEXES	DETE GLOBALE
Taux fixe	65%	80%	72%
Taux variable	35%	20%	28%
TOTAL	100%	100%	100%

EVOLUTION DE LA DETTE :

Taux d'intérêts :

Les conditions financières obtenues pour les nouveaux emprunts contribuent à faire baisser le taux moyen de la dette globale qui ressort en 2020 à **1,75%** contre **2,12%** en 2019.

Le taux moyen de la dette des budgets annexes reste plus élevé du fait de l'ancienneté de certains emprunts (Parc des Expositions, Patinoire, Stade de l'Aube) dont les taux fixes d'origine sont très élevés. Leur remboursement anticipé ne présente pas d'intérêt car cette opération se traduirait par le versement d'une indemnité actuarielle aux prêteurs.

Structure de la dette :

Au 1^{er} janvier 2020, la dette communautaire globale intègre **72 %** d'emprunts à taux fixe, ce qui garantit l'encours en cas de remontée conjoncturelle des taux.

La proportion de **28 %** d'emprunts à taux variable permet aujourd'hui de réaliser d'importantes économies sur les intérêts et sans risque particulier du fait de la souplesse de gestion procurée par leur clause de changement d'indexation.

Pour mémoire, la dette communautaire ne comprend aucun emprunt structuré et répond parfaitement aux obligations réglementaires dans ce domaine.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

BUDGET PRINCIPAL	VARIATION ANNUELLE 2020/2019 (milliers €)
Dépenses globales	1 416
Annuité dette	74
A - TOTAL DEPENSES	1 490
Recettes hors fiscalité	-686
Fiscalité	497
B - TOTAL RECETTES	-189
C - INCIDENCE BUDGETAIRE (B-A)	-1 679
D - AUTOFINANCEMENT 2019	3 412
E - AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL 2020 (C+D)	1 733

AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL :

Ce tableau a pour objectif d'estimer la capacité d'autofinancement des investissements du budget principal pour l'année 2020 à partir des évolutions des charges et des produits attendus et de l'autofinancement prévisionnel qui sera dégagé en fin d'année 2019.

Avec l'augmentation des dépenses globales de fonctionnement et de l'annuité de la dette estimée à **1,490 M €**, adossée à une réduction des ressources globale de **0,189 M €**, l'incidence financière du budget prévisionnel 2020 ressort à **- 1,679 M €**.

Après déduction de cette incidence sur l'autofinancement prévisionnel des investissements de l'année 2019 estimée à **3,412 M €**, la capacité d'autofinancement prévisionnel du budget primitif 2020 s'établit théoriquement à **1,733 M €**. Cette première estimation devrait s'affiner en fonction du projet définitif de budget pour l'année 2020 et lors de la clôture définitive de l'exercice 2019 qui ne sera pas effective au moment de l'examen du budget primitif en janvier prochain.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2020 / 2021

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES INVESTISSEMENT (milliers €)		
	2020	2021	TOTAL
Investissements directs	13 000	13 000	26 000
Participations	9 600	5 000	14 600
TOTAL	22 600	18 000	40 600

BUDGET PRINCIPAL	RECETTES INVESTISSEMENT (milliers €)		
	2020	2021	TOTAL
Subventions	2 162	1 500	3 662
FCTVA	1 500	1 700	3 200
Autofinancement annuel	1 733	1 176	2 909
Excédent n-1	2 635		2 635
Emprunt	14 570	13 624	28 194
TOTAL	22 600	18 000	40 600

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2019 à 2020 DU BUDGET PRINCIPAL :

Au cours des deux prochaines années, le programme pluriannuel d'investissement du budget principal est estimé à **40,6 M €**, avec **26,0 M €** d'investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire et **14,6 M €** de participations et de fonds de concours.

Ces programmes pluriannuels sont théoriquement financés par **3,662 M €** de subventions attendues de partenaires financiers et par **3,2 M €** provenant du Fonds de Compensation de la TVA versé par l'Etat.
La part d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au cours de ces deux prochains exercices est estimée à **2,9 M €**.

Après reprise de l'excédent théorique de **2,635 M €** dégagé à la clôture de l'exercice 2019 et reporté sur l'exercice 2020, le programme d'emprunt nécessaire au financement des investissements de l'année 2020 s'établit à **14,570 M €**. Il est estimé à **13,624 M €** en 2021. Un recours plus important à l'endettement est donc nécessaire en raison de la baisse de l'autofinancement.

**OPERATIONS D'INVESTISSEMENT RECURRENTES
ET ENGAGEES****Investissement directs :**

- **6,0 M €** Réhabilitation voiries et mises aux normes bâtiments communautaires
- **5,4 M €** Reconstruction Pont Croncels
- **4,0 M €** Réhabilitation zones d'activités économiques
- **4,0 M €** Création et extension établissements enseignement supérieur
- **2,0 M €** Mobilités (pistes cyclables, accessibilité transports)
- **1,6 M €** Equipements des services et des Médiathèques
- **1,0 M €** Rénovation urbaine
- **1,0 M €** Aménagement Maison universitaire de santé
- **1,0 M €** Réseau eaux pluviales

Participations et fonds de concours :

- **5,2 M €** Electrification ligne 4 (participation total TCM : 19,9 M €)
- **4,4 M €** Projets communaux structurants
- **3,7 M €** Etablissements enseignement supérieur
- **1,3 M €** Rénovation urbaine

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT RECURRENTES ET ENGAGEES AU BUDGET PRINCIPAL :

Pour mémoire, figurent parmi ces principales opérations réalisées directement par la communauté d'agglomération :

• la réhabilitation de voirie et de mise aux normes du patrimoine :	6,0 M €
• la reconstruction du pont Croncels :	5,4 M €
• le programme de réhabilitation des zones d'activités économiques :	4,0 M €
• l'extension et la création d'établissements d'enseignement supérieur	4,0 M €
• les investissements en faveur des mobilités :	2,0 M €
• l'équipement des services et des médiathèques :	1,6 M €
• les opérations de rénovation urbaine :	1,0 M €
• la rénovation et l'extension du réseau d'eaux pluviales :	1,0 M €
• l'aménagement de la maison universitaire de santé :	1,0 M €

On trouve ensuite au titre des participations et fonds de concours :

• l'électrification de la ligne 4 :	5,2 M €
• l'accompagnement des projets communaux structurants :	4,4 M €
• les partenariats pour le développement de l'enseignement supérieur :	3,7 M €
• les participations aux opérations de rénovation urbaine :	1,3 M €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

RATIO DE CAPACITE DE DESENDETTTEMENT

BUDGET PRINCIPAL	2019	2020	2021
CAPACITE DESENDETTTEMENT (années)	6,5	9,2	9,9
Pour mémoire hors avance de 7,5 M € budget annexe Parc du Grand Troyes	5,6	8,0	8,7

RATIO CAPACITE DE DESENDETTEMMENT:

Ce ratio permet de mesurer le poids de l'endettement de la collectivité ainsi que sa capacité de financement. Le seuil critique du ratio est fixé à 12 ans. Son maintien en deçà de 10 ans démontre une situation financière maîtrisée.

Au cours des deux prochaines années, le ratio de capacité de désendettement du budget principal passe de **9,2** en 2020 à **9,9 ans** en fin d'année 2021.

A titre de comparaison, si l'emprunt de 7,5 M € contracté en 2019, pour verser une avance au budget annexe du Parc du Grand Troyes n'est pas intégré dans l'encours de la dette du budget principal, le ratio de désendettement ressort 5,6 ans en 2019, 8 ans en 2020 et 8,7 ans en fin d'exercice 2021.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

BUDGETS ANNEXES

- **FONCTIONNEMENT :**
 - Pas d'augmentation des tarifs des redevances assainissement, enlèvement des ordures ménagères, locations MARPA.
 - Pas d'augmentation des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
 - Pas d'augmentation du produit de la taxe GEMAPI.

- **INVESTISSEMENT 2020/2021 :**
 - **Assainissement : 18,4 M €** dont 9,5 M € station d'épuration et 8,9 M € travaux réseau.
 - **Gémapi : 5,9 M €** dont 4,7 M € digue de Fouchy et 1,2 M € études et travaux PAPI.
 - **Aménagement Zone Activités Economiques : 3,7M €** Parc du Grand Troyes et Cupigny en 2020.

LES BUDGETS ANNEXES :

Fonctionnement :

Comme évoquées précédemment, les subventions d'équilibre du budget principal allouées en 2020 aux budgets annexes du Stade de l'Aube, du Parc des expositions, de l'Hôtel d'entreprises de la Patinoire, du bâtiment de l'ESC restent globalement à leur niveau de l'année 2019.

Les budgets annexes Assainissement, Gémapi, Elimination des déchets et Maison d'accueil de personnes âgées sont équilibrés sans augmentation des tarifs des redevances facturées aux usagers, des taux d'imposition de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, du produit attendu de la taxe Gémapi.

Investissement :

Les principaux investissements programmés aux budgets annexes en 2020 et 2021 concernent principalement trois compétences :

- l'assainissement avec **18,4 M €** de travaux dont la modernisation de la station d'épuration intercommunale de Barberey (**9,5 M €**), l'extension et la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées (**8,9 M €**). Ces investissements prévisionnels sont en partie financés par de subventions (7,5 M €) et des prêts sans intérêts de l'Agence de l'eau (2,8 M €), l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement (5,1 M €).
- La protection contre les inondations avec **5,9 M €** d'investissement inclut la fin de travaux de réhabilitation de la digue de Fouchy (**4,7 M €**), les études et le début de travaux à engagés dans le cadre du PAPI (**1,2 M €**). Ces programmes seront financés par des subventions de l'Etat et de l'Union Européenne et de l'emprunt.
- Le développement économique avec une enveloppe globale de **3,7 M €** en 2020 pour l'aménagement des zones d'activités économiques du Parc du Grand Troyes et de Cupigny à Creney. Ces deux budgets annexes seront équilibrés à terme par le produit de la vente des terrains aménagés.

